



## Compte-rendu

### Conseil municipal du lundi 28 février 2022 Séance n°2

Sur convocation du Conseil en date du 17 février 2022, le Conseil municipal de la ville de Le Louroux s'est réuni le 28 février 2022 à 20h00 dans la salle du Conseil municipal 14 rue Nationale à Le Louroux, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Eric DENIAU, Maire.

#### **Présents : 13**

DENIAU Eric, BERGOUGNOUX Sébastien, VERSTIJNEN Cécile, USAL Gilbert, REES Philippe, COLLET Carole, FIERVILLE Didier, BAZILLAIS Arnaud, BARREAU Emilie, KNEZEVIC Erwan, VANDER MOTTE Elisabeth, CADU David, BOQUET Marie-Claude, FILLON Clément.

#### **Arrivée en cours de séance :**

#### **Absent non excusé :**

**Procuration :** MAURY Magali pouvoir donné à DENIAU Eric.

Monsieur Eric DENIAU ouvre la séance à 20h02 en procédant à l'appel des membres de l'assemblée. Il indique que le quorum est atteint.

#### **Affaire n°1 : Subvention CRST - Aménagement cimetière des Moines.**

Le conseil municipal a travaillé depuis 2 ans sur un projet d'aménagement du cimetière des moines, lieu touristique et de repos en relation avec le Prieuré, bâtiment classé aux monuments historiques qui manque de mise en valeur.

Pour ce faire Monsieur le Maire sollicite une demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale de Loches Sud Touraine afin de pouvoir envisager un démarrage des travaux dès le printemps 2022.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Affaire n°2 : Subvention CRST – Réhabilitation salle des fêtes**

Le conseil municipal de Le Louroux a décidé de réaliser des travaux de réhabilitation de sa salle des fêtes très utilisée par des administrés (environ 50 week-ends par an), 2 fois par mois par des associations et animations municipales ce qui nécessite de mettre en place un plan d'isolation permettant de réduire les consommations énergétiques et diminuer les émissions de GES.

Pour ce faire Monsieur le Maire sollicite une demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale de Loches Sud Touraine afin de pouvoir envisager un démarrage des travaux dès le printemps 2022.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**Affaire n°3 : Ligne de trésorerie.**

Cette année il est proposé de la reconduire à hauteur de 120 000 euros compte tenu des travaux prévisionnels de la salle des fêtes et en cas de besoins avant l'obtention d'un emprunt.

Cette ligne de trésorerie est contractée auprès du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Affaire n°4 : Amendes de police.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la commune de Le Louroux peut prétendre bénéficier de la dotation relative à la répartition des amendes de police à l'effet de l'aider à financer des travaux afférents à la circulation et à la sécurité routière pour l'opération suivante :

- Création de chicanes permettant de ralentir la vitesse sur la RD 50 à hauteur du Lieu-dit Beauregard,
- Pose de ralentisseurs.

Ces mesures imposeront les vitesses correspondantes apporteront ainsi une réponse aux problèmes de sécurité pour la traversée du centre bourg.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Affaire n°5 : Révision des loyers pour l'année 2022.**

Comme chaque année à la même période, le Conseil municipal procède à la révision des loyers selon l'indice de référence des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2022. Cette révision s'appliquera pour 3 logements communaux occupés, le 4<sup>ème</sup> étant actuellement vacant.

Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Monsieur le Maire clôt la séance à 21h04.**

Le Maire  
  
Eric DENIAU